

MAIRIE
87340 Les Billanges



TEL : 05.55.56.56.24
mairiedesbillanges@orange.fr

CONSIGNES UTILISATION AIRE DE CAMPING CAR

Ce lieu est mis à votre disposition gracieusement et nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes :

- 1) L'accès à l'aire de camping-car est autorisé toute l'année, limité à 3 places.
- 2) Le stationnement est limité à 72 heures.
- 3) Ne pas stationner sur le gazon si possible.
- 4) Accès aux bornes de service (eau, électricité, vidange) à l'exclusion de toute autre rejet comme les huiles de vidange par exemple.
- 5) Chaque usager est responsable de l'état de propreté de l'emplacement où il stationne ainsi que de ses abords. Il est donc interdit de laisser des papiers, des bouteilles (verre ou plastique), des emballages en tout genre sur le terrain.
- 6) Des poubelles sont à votre disposition ainsi que des containers pour les recyclables.
- 7) Les usagers sont tenus, pour des raisons d'hygiène, de respecter ces dispositions et veiller au maintien de la propreté du lieu.
- 8) Les usagers ayant des animaux domestiques sont tenus de ramasser leurs rejets et veiller à ce qu'ils respectent la tranquillité de chacun.
- 9) Chaque usager doit veiller au respect des installations et reste civilement responsable des dommages qu'il provoque
- 10) Les usagers devront observer une parfaite correction à l'égard du voisinage et ne devront en aucun cas troubler l'ordre public.
- 11) Le lieu peut être fermé en raison de manifestations sur la commune.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de mairie

Tél : 05.55.56.56.24 - Mail : mairiedesbillanges@orange.fr

Horaires : Lundi Mardi Jeudi 8h30-12h30-17h/Mercredi 8h30-12h/vendredi 8h30-12h30-13h-16h30

Nous vous souhaitons un bon séjour dans ce cadre exceptionnel entre verdure et cours d'eau...

Merci de nous aider à conserver cette authenticité !

Le Maire

Manuel PERTHUISO

